



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Alcoolisme

Question écrite n° 11734

### Texte de la question

M Jean Proriol demande à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargée de la consommation, de bien vouloir lui préciser son point de vue à propos de cette proposition du Comité national de défense contre l'alcoolisme : reprise d'une réglementation « boissons pilotes », de façon à offrir des boissons sans alcool moins chères que la moins coûteuse des boissons alcooliques, dans les débits de boissons.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les prix étant aujourd'hui librement déterminés par les entreprises, il n'est pas possible, quelle que soit l'importance de la lutte contre l'alcoolisme, d'intervenir dans la fixation des prix des boissons proposées par les exploitants de débits de boissons.

### Données clés

**Auteur :** [M. Proriol Jean](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11734

**Rubrique :** Boissons et alcools

**Ministère interrogé :** consommation

**Ministère attributaire :** consommation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 1989, page 1728